

PROCES VERBAL
Assemblée Générale
Mardi 24 octobre 2017, 18h30
Auditoire Charlotte Olivier, CHUV

Présents

Comité AEML	Arnaud Lyon, Mélissa Flück, Ysia Wambst, Dimitri Durr, François Mo-Costabella, Adrien Waeber, Sélim Forster, Guillaume Barbey, Valentin Tammara, Elisa Corne, Romain de Rivaz, Meltem Gönel, Geraldina Mottini
BMed1	Jean-Benoît Ogay
BMed2	Alice Schnurr, Matthieu Raccaud, Arnaud Meylan, Gabriel Wambst, Elio Butera, Margaux Achtari, Damien Ruggli, Tanguy Espejo
BMed3	Jeremy Padua, Romain Dépraz, Bruno Mayor, Mathieu Paschoud, Théo Sartoretti, Athiththan Kanthasamy, Floriane Maillard, Julien Sandmeier, Colin Vendrami, Julia Baldwin, Charlotte Laurens, Guillaume Thévoz, Fiona Corbaz
MMed1	Nathanaël Favre, Pierre-Yves Ryser, Alessandro Ishii, Cédric Fricker, Fabio Pinto Do Couto
MMed2	Estelle Grouzmann, Mathilde Mantelli, Adchaja Kanagaratnam, Prisca Restauri, Alban Sadiku, Chloé Darbellay, Yann Renaud, Caroline Schilt, Elise Zuchuat, Irene Cattacin

MMed3	Damien Di Rocco
Invité.e.s	Sandrine Verest-Junod, Romano Regazzi, Jean-Daniel Tissot, Adrian Duval

Ordre du jour :

- 1. Acceptation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017**
- 2. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 01 Mai 2017**
- 3. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2017**
- 4. Communications du Président**
- 5. Communications de l'Ecole de médecine**
- 6. Votation : Nouveau programme passerelle en médecine**
- 7. Auditorios César-Roux 19 – Situation, Problèmes et Solutions**
- 8. Votation : Projet de concours de première année type UNIGE**
- 9. Accréditation de la filière de médecine de l'UNIL**
- 10. Communications de la Faculté de biologie et de médecine**
- 11. Rallye 2017**
- 12. Santé des étudiants – Projets en cours et objectifs**
- 13. Commission Estudiantine de formation (CEF)**
- 14. Projet RESCOS et entraînements skills interdisciplinaires au Barbiturick**
- 15. Reviewed.ch**
- 16. Soutien aux étudiants participant à des événements estudiantins internationaux**
- 17. Votation : Projet d'évaluation de la qualité de l'enseignement par professeur**
- 18. Votation : Guideline de base pour les Powerpoints**
- 19. Barbiturick – Point sur la situation**
- 20. Conférence Dr. Aleida Guevara – Retour sur l'événement**
- 21. Modification des Statuts**
 - a. Liberté d'initiation de projets durant la période estivale**
 - b. Changement du titre de « caissière » en « trésorière »**
 - c. Intégration de la Commission Estudiantine de Formation (CEF)**
- 22. Votation : Publication de la vidéo de présentation du comité de l'AEML 2017-18**

23. Votation : Nouveau logo de l'Association des étudiantes en médecine de Lausanne

24. Présentation des associations

25. Attribution des fonds du BDM 2017 par le Groupe de Soutien

26. Comptes et budgets

- a. AEML, Barbiturick et ODP
- b. Enveloppe Budgétaire

27. Elections

- a. Responsable du Groupe de Soutien du Bal de Médecine 2018
- b. Commission de formation

28. Bal de médecine 2018

29. Présentation du comité des affaires socioculturelles – fonctions et objectifs

30. Présentation des événements socioculturels de l'année académique 2017-2018

- a. WEI – Weekend d'intégration des 2ème années
- b. Apéro de Noël 2017
- c. Autres

31. Présentation du Comité des Finalistes 2017-2018

32. Projets du Comité AEML 2017-2018

33. Propositions individuelles et divers

1. Acceptation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017

L'Assemblée débute à 18h34.

Votation :

Acceptez-vous l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017 ?

- Oui – 90%
- Non – 10%

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2017 est accepté.

2. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 01 mai 2017

Votation :

Acceptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 01 mai 2017 ?

- Oui – 84%
- Non – 6%
- Abstention – 9%

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 01 mai 2017 est accepté.

3. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2017

Votation :

Acceptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 mai 2017 ?

- Oui – 83%
- Non – 7%
- Abstention – 10%

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2017 est accepté.

4. Communications du Président

Arnaud Lyon prend la parole et commence par présenter le comité de l'AEML 2017-18. Il annonce que l'AEML souhaite être plus présente sur les réseaux sociaux cette année via Facebook, Instagram et Snapchat.

Il souhaite nous parler de trois événements.

- 1) Nous souhaitons cette année relancer les Lausanne Medical Teaching Awards (LMTA), cérémonie qui avait coutume de récompenser chaque année les professeurs les plus méritants de l'Ecole de médecine. Ce retour sera accompagné d'une nouveauté : ajout de récompenses également pour les associations estudiantines les plus méritantes. La cérémonie portera sur l'année 2016-17, elle concernera donc les volées de BMed2 à MMed3.
- 2) Du 13 au 15 avril 2018, Lausanne accueillera la Swiss Medical Students' Convention (SMSC), qui rassemblera les étudiants de toute la Suisse autour d'un certain thème. Le comité est en train de se former et le thème est en discussion.
- 3) Du 4 au 7 octobre 2018, l'AEML tiendra un stand à Planète santé, le Salon suisse de la santé, où la plupart des acteurs de la santé sont présentés. En effet, la proposition d'un stand tout aménagé d'une valeur de 8'000.- nous a été faite pour le prix de 500.-. Le Salon se tiendra à Palexpo.

Il remercie Mme Verest-Junod et Prof. Regazzi pour leur présence à cette Assemblée.

5. Communications de l'Ecole de médecine

Prof. Regazzi prend la parole et souhaite parler du programme passerelle. L'Ecole de médecine a été mandatée par le Rectorat afin d'organiser une passerelle pour les étudiants en biologie et en bio-ingénierie. Cette passerelle a été votée au dernier Conseil de Faculté et commence dès le mois de novembre, moment où les étudiants pourront s'inscrire.

Cette passerelle s'inscrit dans le programme spécial de la Confédération, qui veut arriver à un nombre de 1'300 étudiants formé d'ici 2025. L'Université de Lausanne a déjà augmenté son nombre d'étudiants ; la passerelle vise surtout à diversifier la formation de la médecine. En effet, l'objectif est d'élargir le spectre de la formation médicale afin de préparer les étudiants à utiliser des outils technologiques en permettant à des titulaires d'un Bachelor en biologie ou bio-ingénierie d'entrer en master en médecine, après la participation à un programme.

Ce programme débute à la rentrée 2018. Il permet d'accueillir 30 étudiants sur la base d'un examen. Cela permet également d'augmenter un peu le nombre de places de formation.

Le projet initial consistait à créer un cursus totalement parallèle, mais cela impliquait de doubler beaucoup de cours de la troisième année de médecine, ce qui de plus ne permettait pas d'intégrer les étudiants.

Le programme permet donc l'intégration rapide des étudiants passerelles, dès la troisième année de Bachelor. En plus du programme de cette année-là, ils devront suivre des enseignements additionnels spécifiques, par exemple en ce qui concerne les compétences cliniques, la physiologie ou la pathologie. Ils seront soumis aux mêmes modalités d'évaluation que les étudiants de troisième année : examens QCM, ECOS, associés à la règle de compensation des points.

Pour être admis, il faut être titulaire d'un Bachelor dans le domaine de la biologie et des sciences de la vie d'une Université suisse ou d'une Ecole polytechnique fédérale (ou titre jugé équivalent), faire partie de la population admise aux études de médecine à l'Unil et avoir réussi l'examen d'admission (se déroule en juin

l'année précédant le programme).

L'examen d'admission a lieu au mois de novembre et se base sur les compétences des deux premières années de médecine. Chaque responsable des différentes disciplines a établi des objectifs spécifiques ; une liste des prérequis est disponible et celle-ci est corrélée à des chapitres de livres ou des photocopiés de référence. L'examen combinera une partie écrite et une partie orale ; il faut réussir les deux pour être admis. En cas d'échec, une seconde tentative est possible l'année suivante.

Déroulement de la passerelle : 4 semaines de mise à niveau avant la rentrée de septembre de la troisième année. Dispensation d'une série d'enseignements qu'ils ne peuvent pas acquérir seuls (p.ex. les compétences cliniques), permettant la compréhension des trois premiers modules B3, ainsi que les modules 3.7 (MSC – Epidémiologie, prévention et médecine communautaire) et 3.8 (Compétences cliniques). En revanche, ils ne suivent pas les cours à option, mais ont des enseignements de mise à niveau à la place, permettant de suivre les modules des semestres suivants. Ils sont également exemptés du module 3.6 (MSC – Immersion communautaire).

Les étudiants passerelles ne reçoivent pas de Bachelor en médecine, mais une attestation qui permet d'entrer en master. Il n'y a pas d'examen pour les enseignements de mise à niveau, mais la présence est obligatoire. La promotion conditionnelle en master n'est pas possible, car la passerelle n'est pas validée dans ce cas.

Mme Verest-Junod souhaite faire un point sur les effectifs des volées.

Effectif total : 1'713 étudiants dont 633 BMed1. Augmente chaque année.

BMed1 : 431 primants et 202 redoublants. De manière générale le taux de passage reste stable.

BMed2 : 274 étudiants, c'est inédit ! Conséquence de la grosse volée

BMed1 16-17. Pose des problèmes par rapport à la capacité d'accueil. 250 primants et 24 redoublants.

BMed3 : 243 étudiants, 5 redoublants.

MMed1 : 175 étudiants dont 12 étudiants UNIFR et 5 équivalences bachelor, 7 redoublants, 27 mobilité IN, 73 mobilité OUT.

MMed2 : 204 étudiants, 8 mobilité IN, 2 redoublants (étudiants qui ont décidé de faire une année de pause).

MMed3 : 187 étudiants, effectifs inférieurs à l'année précédente. L'objectif des 220 étudiants attendus par les autorités politiques n'est pas encore atteint !

La spécificité du cursus lausannois est sa politique d'ouverture par rapport à l'admission d'étudiants externes (équivalences, étudiants d'UNINE et UNIFR).

Il y a notamment des équivalences avec la première année de dentiste ; cette année 5 étudiants ont été accueillis en BMed2.

Cette année, 19 étudiants de Neuchâtel, avec qui nous avons une convention et qui n'organise que la première année, ont été acceptés (alors qu'ils ne sont normalement que 15, ce qui surcharge encore plus la grande volée de BMed2).

Les admissions sont rares en BMed3. Ces admissions correspondent à l'actuelle passerelle qui accueille 8 étudiants sur dossier ; remplacées par la nouvelle passerelle dès l'année prochaine.

Les admissions en MMed1 correspondent aux étudiants de Fribourg et à des étudiants qui possèdent un diplôme étranger et qui doivent recommencer en MMed1 pour avoir le droit d'exercer.

Chaque année, il y a 20 à 30 étudiants externes qui se joignent au cursus lausannois. Lorsque l'Université de Fribourg aura son propre programme de master, le nombre diminuera.

Evolution du nombre de masters en médecine délivrés par l'UNIL :

- 108 en 2009
- 190 en 2018

Il n'y a pas de politique qui dicte le nombre de places, mais un institut fixe les barèmes selon la complexité des examens chaque année afin que la difficulté reste semblable.

Taux de passage des BMed1 en BMed2 :

- Environ 40% en tout (primants + redoublants) (22.6% en 2016)

Taux de passage des BMed2 en BMed3 :

- Environ 95% (89.9% en 2016)

6. Votation : Nouveau programme passerelle en médecine

Votation :

Soutenez-vous le nouveau programme passerelle entre biologie, sciences de la vie et médecine tel qu'il vous a été présenté à l'AG du 24.10.17 ?

- Oui – 67%
- Non – 21%
- Abstention – 13%

L'Assemblée soutient ce nouveau programme passerelle.

7. Auditorios César-Roux 19 – Situation, problèmes et solutions

Arnaud Lyon présente les nouveaux auditorios qui se trouvent à la rue César-Roux 19 dans un bâtiment appartenant à l'HESAV. Ce projet a été initié en 2014 par le canton de Vaud pour créer deux auditorios de 250 places. Ils ont été inaugurés au début de l'année 2017. La volée B3 actuelle est la première volée à avoir occupé

l'un deux au semestre de printemps dernier. Les deux auditorios sont désormais occupés par les volées B2 et B3.

Problèmes :

- Installations :
 - Pas de machines à café. Problème aujourd'hui résolu : 1) les volées B2 et B3 ont un contrat via l'AEML avec Pronto Café (machine à café Nespresso et commandes groupées de capsules organisées par un comité) 2) don d'une machine Selecta par le CHUV.
 - Horloges : récemment posées.
 - Micro-ondes : actuellement en discussion avec la FAE qui pourrait peut-être nous en fournir, car il n'y en a que 2 pour 500 étudiants.
 - Nombre de poubelles insuffisant.
 - Installation de portes-vélos et de bancs avec des arbres au milieu dans la cours vide des auditorios.
 - Pas d'endroit pour se tenir en hiver : après discussion, l'HESAV accepte de nous laisser nous tenir dans les autres salles du bâtiment.
 - Absence de porte-manteaux.
 - Absence d'imprimante. L'idée était de descendre les imprimantes de Xanadu dans ces nouveaux auditorios. Une salle a été construite exprès durant cet été. Toutefois, la décision a été prise de laisser ces imprimantes au BH, car le CHUV reste un bâtiment central et est plus facile d'accès pour la plupart des étudiantes et les bâtiments de César-Roux 19 sont fermés le week-end et les révisions/vacances. Des négociations sont en cours afin d'acheter de nouvelles imprimantes et ouvrir une nouvelle zone PrintUnil à César-Roux 19 idéalement avant la fin 2017.
- Place :
 - La volée B2 est immense : 274 personnes alors qu'il n'y a que 250 places dans l'auditoire. Ces auditorios ont été construits dans le but

d'adapter les infrastructures à la volonté politique de former plus de médecins. Toutefois, cela n'est pas suffisant pour cette volée dont les étudiantes sont souvent assises sur les escaliers.

- Ne respecte pas les règles de sécurité (sortie de secours en cas d'incendie p.ex.).
- Solutions :
 - Réintégrer l'auditoire César Roux du CHUV, mais celui-ci n'y paraît pas très disposé (cet auditoire était un prêt pendant des années).
 - Faire revenir les B2 sur le campus de l'Unil ; pas d'auditoire libre suffisamment grand.
 - Construire de nouveaux auditoires ; prend plusieurs années.
 - Intégrer des podcasts vidéo à l'enseignement (défilement des slides avec le son du prof qui commente). Ils seraient disponibles sur myunil ou moodle. Les cours auraient toujours lieu mais il serait possible de les suivre depuis chez soi, ce qui désengorgerait les auditoires. Le problème est que tous les profs ne seraient pas forcément d'accord et cela pourrait servir de matière pour les recours. (Mettons à profit la technologie !)

Questions concernant les podcasts :

- Pour quelles volées ce système entrerait-il en vigueur ?
Pour l'instant, pour le premier semestre de première année et la deuxième année.
- Quand cela entrera-t-il en vigueur ?
Dépend de la direction de l'Unil.
- Les podcasts seront-ils diffusés en live ou en ligne 2 jours après ?
Ils seraient diffusés juste après le cours ou durant la journée, et resteraient en ligne.
- Quid de la diffusion en live dans une salle adjacente ?
Il n'y a pas de salle à disposition.

La votation se base sur l'idée globale, il n'y a pas de projet concret pour l'instant.

Votation :

Êtes-vous favorables à l'introduction de podcasts vidéo des cours de médecine ?

- Oui – 84%
- Non – 9%
- Abstention – 7%

L'Assemblée est favorable à l'introduction de podcasts vidéo des cours de médecine.

8. Votation : Projet de concours de première année type UNIGE

Pour faire face à l'augmentation des volées et à la surcharge des auditoires, plusieurs solutions sont envisagées par l'Ecole de médecine pour limiter le nombre d'étudiants en deuxième année. Le but est d'offrir les meilleures conditions possibles afin d'assurer une formation clinique adéquate.

Un élément envisageable serait l'instauration d'un vrai concours, à l'instar du système de l'Université de Genève.

UNIGE : nouveau système de concours depuis l'année académique 2016-17 :

- 3 examens à la fin de l'année dont les points QCM sont additionnés pour faire une seule note.
- Il faut faire partie des 140 meilleurs étudiants pour passer l'année.
- Le barème est fixe ; il est donc possible d'avoir 4 sans toutefois être sélectionné pour la 2^e.
- Les étudiants ayant 3 ou moins ont un échec définitif ; les autres peuvent reconcourir l'année suivante.

Avantages :

- Transparence (on sait que c'est un concours).
- Suffisamment de places en deuxième année.
- Pas d'échec académique, système à part des autres facultés.
- Meilleur contrôle des places de stages.
- Gain de crédits ECTS que l'on peut faire valoir dans une autre faculté.
- Compensation des examens.

Désavantages :

- Source de stress pour les étudiants.
- Augmentation de la compétitivité entre les étudiants ; nuit à l'esprit d'entraide.
- Perte de la flexibilité du nombre d'étudiants sélectionnés pour la 2^e.

La décision concernant la mise en place d'un concours sera prise au Conseil d'Etat. Nous souhaitons que les étudiants donnent leur avis afin que la Faculté le prenne en compte lors des discussions.

Pour information, le Conseil d'Etat du canton de Vaud est fortement opposé au *numerus clausus*, dans l'optique d'être le plus équitable possible et de donner une chance aux étudiants de travailler pour les examens concernant leur choix d'études.

Question de l'Assemblée :

- Est-ce que les barèmes seraient abaissés ?
On imagine qu'ils seraient plus bas ; le 4 serait certainement plus atteignable étant donné que les gens ne seraient plus sélectionnés sur cette base.

Votation :

Soutenez-vous le projet concours de première année type UNIGE?

- Oui – 29%
- Non – 66%
- Abstention – 5%

L'Assemblée n'est pas favorable à l'instauration d'un concours à Lausanne.

9. Accréditation de la filière de médecine de l'UNIL

Tous les 7 ans, les facultés de médecine suisses doivent renouveler leur accréditation pour être en mesure de décerner le diplôme fédéral. Lausanne doit renouveler son accréditation d'ici 2019. La procédure a été ouverte le 9 juin 2017 et plusieurs groupes de travail se sont formés au mois de septembre afin d'établir une auto-évaluation de l'Ecole de médecine. Les 25 et 26 avril 2018, aura lieu la visite d'un groupe de 4 experts (dont un étudiant) pour établir un rapport dans le but de faire une proposition d'accréditation à la MEBEKO. Le 7 décembre 2018 aura lieu la décision d'accréditation par le Conseil Suisse d'Accréditation.

Ce processus d'accréditation est complexe, il faut respecter deux lois qui entrent parfois en contradiction.

Changements et objectifs impliqués :

- Plus d'apprentissage basé sur la clinique dans les années BMed1 et BMed2.
- Améliorations de l'enseignement skills afin d'obtenir de meilleurs résultats à l'ECOS fédéral.
- Augmentation du nombre de médecins formés chaque année (de 194 en 2016 à 245 d'ici 2022), notamment avec le projet passerelle.
- Projet PULS : Plateforme disponible depuis la rentrée 2017 permettant aux étudiants de jauger l'évolution de leurs compétences cliniques et d'avoir un suivi personnel.

- Remplacement du SCLO par PROFILES, dont l'approche des objectifs d'apprentissage se base sur les signes et symptômes pour aller jusqu'au diagnostic et sur les différentes activités et responsabilités qu'un étudiant en médecine peut assumer selon son niveau d'étude.

10. Communications de la Faculté de biologie et de médecine

Prof. Tissot prend la parole et souhaite discuter d'une question fondamentale : qu'est-ce qu'un médecin et que devrait être un médecin ? Il pense que cette question nous appartient. Il pense qu'il est fondamental que nous arrivions à une définition qui nous convient, surtout en ce qui concerne l'interdisciplinarité. Il faut que nous connaissions notre place au sein de la santé et le rôle de chacun. A la fin de nos études, nous aurons beaucoup de points de vue différents, de surcroît avec l'entrée de la passerelle. Il faut également considérer la réalité du travail que nous ferons. Tout le monde obtient le même diplôme alors que Fribourg oriente ses études vers la médecine de famille et qu'à Lausanne la volonté est d'accompagner les professeurs vers la création de la recherche. Crée-t-on une médecine à deux vitesses ? Est-ce que les médecins formés à Lausanne sont plus embauchés par les hôpitaux universitaires ? Et qu'est-ce qu'un hôpital universitaire ? Il appartient également aux étudiants à participer au débat de la définition de leur future profession. Nous avons la responsabilité sociale de connaître notre métier et ses limites.

Il faut se rendre compte de l'énorme effort fait par l'Unil en terme financier et au niveau des infrastructures pour former ce nombre d'étudiants en médecine. Mr Maillard souhaite limiter le nombre de médecins étrangers à 35% et notre avis est important sur ces questions politiques.

Il nous recommande d'être vigilants lorsque nous ferons des certificats médicaux. Remettre des faux certificats est une faute pénale et peut conduire à une exclusion de la carrière. Il veut nous rappeler d'être attentifs. C'est un principe de respect de la législation. Etre médecin ne nous donne pas des pouvoirs complets et définitifs.

Finalement, il souhaite nous dire que nous sommes complètement fous et au féminin, et cela lui fait plaisir. Il nous félicite de cet acte, qui a eu beaucoup de répercussions. Il est fier de travailler avec des gens comme nous. Il nous remercie d'être ce que nous sommes, et nous demande d'être plus heureux et de travailler moins qu'eux. Nous sommes maîtres de notre destin.

11. Rallye 2017

Dimitri Durr prend la parole et souhaite faire un retour sur le rallye. Les premières et les troisièmes ont énormément apprécié cette journée et l'Unil et le CHUV étaient très contents de son organisation. Aucun problème n'est survenu durant la journée. Le rallye a encore de belles années devant lui !

12. Santé des étudiants – Projets en cours et objectifs

Arnaud Lyon souhaite présenter les projets en cours à propos de la santé des étudiants, qui est un problème majeur des études de médecine, et pas uniquement en première année !

L'année passée, le comité AEML 16-17 avait lancé un questionnaire aux volées BMed1 à MMed1 pour sonder la santé mentale des étudiants. Suite à cela, l'association MedSics s'est créée et le comité AEML souhaite continuer le projet concernant la santé mentale en général.

De plus, c'est une volonté de la Faculté d'aider les étudiants dans leur santé psychique.

1. On souhaite qu'un **questionnaire annuel de santé mentale** soit mis en place en collaboration avec MedSics et la Dre Berney. Le but est que ces questionnaires soient comparables à ce que l'on trouve dans la littérature et que les questions soient objectives afin que la Faculté prenne en compte

ces chiffres et que ces ceux-ci soient objectivés sur plusieurs années.

2. **Projet de formation des parrains/marraines.** Dre Sylvie Berney, responsable de la consultation psychiatrique de l'Unil (première consultation gratuite), donne des cours aux coachs de l'EPFL (mixte théorique et jeux de rôle). On souhaite instaurer la même chose pour les marraines de médecine. On espère lancer ces séances l'année prochaine. Ce cours permet de détecter les faiblesses psychologiques, d'apprendre comment transmettre quelqu'un à un professionnel et d'être au courant des différents services en place, et surtout finalement de lever le tabou autour des problèmes psychologiques. Nous allons faire un premier essai cette année avec les membres de MedSics et du comité de l'AEML. On souhaite collaborer avec cette association pour ce projet. L'idée est que cela soit également piloté par l'AEML afin que chaque parrain ait une base pour aider ses filleuls et qu'au final chaque étudiant en médecine ait suivi cette formation. Même si la plupart des parrains ne voient pas beaucoup leurs filleuls, cela permettra de leur donner des pistes pour savoir quoi faire et de sensibiliser les gens qui ont envie de s'impliquer. En outre, Dimitri Durr mis en place un guide pour les parrains/marraines.
3. **Mise à disposition des liens et contacts d'aide aux étudiants.** Prochainement à disposition sur le site de l'AEML sous « espace étudiantes ». Communications par mail et Facebook. MedSics projette d'élaborer un fascicule regroupant les contacts importants. Beaucoup de choses existent mais sont souvent peu connues.
4. **Collaboration avec Centre de Soutien à l'Enseignement (CSE).** Le site Sherpa permet de lister les différents conseils et astuces pour les étudiants qui commencent l'université. Ces conseils viennent des étudiants, et nous sommes encouragés à aller enrichir le site !

13. Commission Estudiantine de formation (CEF)

Le but de cette commission est de regrouper les différents projets estudiantins de formation et d'accueillir les nouveaux projets.

L'idée est qu'elle devienne organe de l'AEML afin que les projets de formation soient au sein de l'AEML et qu'ils soient pérennisés.

Les réunions seraient mensuelles.

Membres :

- Présidente : Responsable formation de l'AEML.
- Déléguées ComSkills B3, M1, M2, M3 siègent d'office.
- Les responsables de projets. Chaque responsable de projet a la mission de le mener à bien et peut pour cela former un groupe de travail si cela lui semble nécessaire. Ils sont élus durant les AG, et la Présidente décide du nombre de membres dont elle a besoin.

Projets actuels :

- Répétitoires BMed.
- Répétitoires skills BMed2 et BMed3.
- Résumés des skills (créer un document approuvé).
- RESCOS BMed3 et MMed2.
- Projet interprofessionnel.

14. Projet RESCOS et entraînements skills au Barbiturick

Adrian Duval souhaite lancer des activités afin de permettre aux étudiantes de s'entraîner plus souvent dans les but de s'améliorer.

1) Projet RESCOS : Exercice de type ECOS. Les étudiantes jouent chacune leur

tour les trois rôles (médecin, patient, expert) : cela permet d'apprendre via un point de vue différent. A la fin de cet entretien il y a une période de feedback. Pour certains postes, il y aura un assistant en médecine qui sera présent et pourra donner ses commentaires.

La majorité des étudiantes qui ont participé à cet exercice pensent qu'il doit être relancé.

Le but est de continuer ce projet pour les MMed 2 et la nouveauté et de l'organiser pour les BMed3.

Pour le BMed3, un RESCOS typique va avoir lieu (c'est-à-dire qu'il ressemblera à l'examen), mais Adrian Duval aimerait également organiser un RESCOS ressemblant à ce qui est demandé en MMed2 (inclusion de la décision thérapeutique, etc.), ce qui montre mieux le niveau de compréhension. Il a ce projet car les compétences cliniques demandées entre la B3 et la M2 représente un énorme saut de niveau. Cet exercice permet de s'entraîner à des examens plus complexes. Le but est d'augmenter le niveau clinique de étudiantes en général.

Question :

- A-t-on prévu une source de financement ?

L'AEML pensait sortir plus d'argent pour aider le RESCOS (surtout que la Faculté nous demande de dépenser notre argent de manière intelligente). Le but est de financer directement la CEF. Pour les années suivantes, il serait sûrement intéressant de trouver une autre source de financement.

2) Skills cliniques interpro : Ce projet prend place car pour l'instant il n'y a qu'une seule journée sur tout le cursus qui en parle. L'idée est d'organiser des soirées avec le corps soignant au Barbit. Le Barbit semble être un lieu idéal car on partage déjà ce local avec les étudiants de l'HESAV et cela permettrait d'y organiser d'autres événements que des fêtes. Projet : patient simulé, qui est d'abord en contact avec l'infirmier qui fait son anamnèse, puis transmission au médecin, puis prise en charge médicale. Certaines personnes ne feront qu'observer. Puis bilan, discuter des convergences et des divergences.

Difficulté : Barbit très rigide dans ses horaires, cela va donc nécessiter des réflexions.

15. Reviewed.ch

Geraldina présente reviewed.ch, un site créé par des jeunes médecins à Berne.

Buts :

- Rassembler la communauté des médecins.
- Simplifier les échanges entre collègues de travail.
- Transparence complète avec toutes les informations à portée de main.

Ce site s'adresse à tout le monde : étudiantes, médecins assistantes, cheffes de cliniques, médecins cheffes.

L'idée est de rassembler sur ce site des évaluations de stages, différentes expériences dans les hôpitaux et des offres d'emploi. On peut ensuite y rechercher une évaluation ou un job selon les spécialités, le canton, l'hôpital et le taux d'activité.

Important : il faut que nous remplissions des évaluations, impliquons-nous !

16. Soutien aux étudiants participant à des événements estudiantins internationaux

Chaque année, de nombreux événements estudiantins en médecine ont lieu dans le monde entier. Le plus important est l'Assemblée Générale de l'IFMSA (International Federation of Medical Students' Associations). Toutefois, peu d'étudiants y accèdent car cela coûte cher. L'AEML souhaite donc offrir une bourse de 1000.- qui sera répartie, sur la base d'une lettre de motivation, entre les étudiants motivés à participer à ces manifestations. L'idée est d'encourager les étudiants à s'ouvrir à leurs collègues internationaux.

A l'avenir, pourquoi ne pas introduire cette pratique dans les statuts ?

Remarque de l'Assemblée : penser à différentes bourses selon la destination.

17. Votation : Projet d'évaluation de la qualité de l'enseignement par professeur

François Mo-Costabella souhaite instaurer une évaluation des modules par professeur afin d'affiner l'évaluation et de mieux cibler les problèmes au niveau des cours. Les évaluations seraient étalées dans le module (chaque vendredi) afin que les étudiantes aient une idée plus claire des cours qu'elles évaluent. L'Unité pédagogique mettrait en place ces questionnaires.

Remarques de l'Assemblée :

- Enormément de prof en MMed1 et il y a déjà beaucoup d'évaluations pendant le semestre. Est-ce que cela ne fait-il pas trop de données ?
- Scepticisme sur le fait que les étudiantes remplissent plus les évaluations si celles-ci ont lieu chaque semaine.

Votation :

Soutenez-vous le projet d'évaluation de la qualité de l'enseignement par professeur ?

- Oui – 64%
- Non – 33%
- Abstention – 3%

L'Assemblée soutient le projet d'évaluation de la qualité de l'enseignement par professeur.

18. Votation : Guideline de base pour les Powerpoints

Le but de ce projet est de proposer une guideline de critères de qualité de strict minimum des supports de cours. (Si les critères sont trop élevés, rien ne va bouger ; s'attaquer à ce qui relève du manque de professionnalisme). On pense également mettre à disposition des professeurs un guide de recommandations non contraignant et dans le but d'aller plus loin.

Nous souhaitons proposer ce projet à l'Ecole de médecine. L'idée est qu'il y ait un rappel de l'Ecole de médecine en cas de manquement.

Guideline de qualité minimum des supports de cours :

- Tout graphique ou image ou texte doit être dans une résolution lisible sans effort et exploitable.
- Les graphiques ont des légendes sur les axes.
- Les formules sont justes et ne comportent pas de simplifications abusives.
- Tout acronyme apparaissant dans le cours est défini au minimum une fois (lexique au début ou à la fin du cours).
- Le cours est mis en ligne au plus tard à 18h la veille du cours.

Guide de recommandations :

- Préciser ce qui n'est pas nécessairement à savoir mais qui est présent à titre illustratif.
- Définir les termes médicaux complexes avec lesquels les spécialistes sont familiers mais pas les étudiants au début du cursus.
- Redonner les acronymes à chaque page.
- Numérotation des slides.
- Ne pas mettre d'arrière-fond coloré (sauf le noir pour la radiologie).
- Format PDF, 1 slide par page.
- Titre du document avec : date, nom du professeur, nom du cours.
- Vérifier que les animations ne perturbent pas l'impression.
- Vérifier que les liens vidéo soient fonctionnels.

- Indiquer un livre de référence.

Votation :

Soutenez-vous la guideline de base pour les Powerpoints ?

- Oui – 92%
- Non – 3%
- Abstention – 5%

L'Assemblée soutient la mise en place d'un guideline de base pour les powerpoints.

19. Barbiturick – Point sur la situation

L'autorisation d'exploitation accordée pour l'ancien Barbiturick n'est plus valable dans le nouveau local. La licence LADB21 a été refusée à cause d'un problème d'affectation du local.

Suite à des négociations avec la police du commerce, le CITS-S, le service de sécurité du CHUV, la direction de l'HESAV et la direction de l'Ecole de médecine, une convention spéciale, attestant nos droits, a été signée (nous n'avons donc pas de patente). La durée d'application de cette convention se limite à deux ans et doit être respectée et renouvelée.

La collaboration avec les étudiants de l'HESAV se passe bien.

Conditions importantes de la convention :

1. Le système de don ne pose pas de problème. Les consommations sont mises à disposition et en échange, une collecte est organisée par le staff.
2. Le bruit n'est pas toléré à l'extérieur du Barbiturick, il faut respecter le voisinage.
3. Les horaires d'occupation du local accordés par la police du commerce :
 - Lundi : 16h00 – 17h00 (alcool interdit).
 - Mardi : 12h00 – 18h00 (alcool interdit). Les associations peuvent s'y

présenter.

- Jeudi : 18h00- 24h00 (alcool toléré).

4. Le renouvellement de la convention donne le droit d'exploiter le local pour une durée de deux ans. Actuellement, aucune information concernant un arrêt de l'exploitation du dit local ne nous a été transmise (aucune plainte).

20. Conférence Dr. Aleida – Retour sur l'événement

Adrien Waeber prend la parole et explique comment s'est passé la conférence.

Points positifs :

- Présence de plus de 500 personnes dont des personnalités importantes.
- Grosse visibilité pour l'AEML avec beaucoup de retours positifs.
- Thème qui s'insère dans la volonté des étudiantes de défendre l'égalité des sexes et des genres.
- Objectif Emma Watson !

Points négatifs :

- Problème de budget qui a contraint le comité à convoquer une AG extraordinaire un samedi.
- Cet événement n'a jamais été mandaté par l'AEML.
- Organisation durant les vacances d'été et au moment de la passation du comité.

Le comité est désolé de la situation. Il ne s'attendait pas à devoir gérer un tel budget (cf. **annexe 1**). Beaucoup d'éléments auraient pu mieux se dérouler et il y a eu beaucoup de problèmes d'organisation.

Adrien Waeber remercie l'Assemblée pour avoir pu mener cette conférence à bien.

21. Modifications des statuts

a. Liberté d'initiation de projets durant la période estivale

L'été est une période de transition extrêmement longue : le monde étudiantin est en pause alors que le monde professionnel ne l'est pas.

La conférence Guevara est le premier événement aussi conséquent à s'être déroulé durant un été. Le nouveau comité a eu des déboires suite aux circonstances dans lesquelles cela s'est passé (cf. 20. Conférence Aleida Guevara – Retour sur l'événement). Toutefois, cette situation a permis de mener à des discussions qui ont débouché sur une nouvelle proposition.

Le comité souhaite ajouter un mandat de liberté aux statuts qui permettrait à l'AEML d'avoir un budget de 3'000.- au maximum pendant l'été pour faciliter la mise en place de projets sans avoir besoin d'une validation par l'AG (cf. **annexe 2**).

Cette valeur arbitraire de 3'000.- a été calquée sur l'argent qui a été versé à la Conférence Guevara par l'AEML.

On peut évidemment convoquer une AG extraordinaire durant l'été en cas de besoin d'une sortie d'argent, mais le problème est qu'un très petit nombre de gens est disponible, ce qui reviendrait à agir comme une dictature. C'est ce qu'il s'est malheureusement passé cet été.

A ce propos, Cédric Fricker présente ses excuses à l'Assemblée pour avoir outrepassé les statuts. Il ajoute qu'Adrien Waeber et lui ont agi avec une bonne intention et qu'il est vrai que les décisions ont été prises au sein de l'ancien comité de manière non transparente et non législative.

C'est pour éviter ce genre de problèmes que le comité pense qu'il serait plus bénéfique d'ajouter un mandat de liberté aux statuts.

Après une longue discussion, l'Assemblée décide que le comité doit présenter des statuts plus précis et mieux formulés à l'AG de printemps.

Les précisions à ajouter :

- Le budget pour le mandat de liberté doit être voté à l'AG d'automne précédant l'été en question.
- Le budget doit être de maximum 3'000.-.
- Préciser la nature du projet : doit avoir un lien avec nos études.

Autres remarques de l'Assemblée :

- Si l'AEML souhaite organiser des événements pendant l'été, il faut que cela soit proposé en amont, autrement il faut laisser tomber.
- Proposition : élire des personnes externes aux comités à l'AG de printemps qui vérifieraient les raisons des éventuelles utilisations du budget accordé pour le mandat de liberté.

Votation :

*Acceptez-vous les modifications des statuts relatives à l'art. 5.5.4 -
Tâches particulières, telles que présentées durant l'AG du 24.10.17 ?*

- Oui – 83%
- Non – 14%
- Abstention – 3%

La modification des statuts est acceptée.

b. Changement du titre de « caissière » en « trésorière »

Caissière : Personne qui tient la caisse. *Caissier d'une banque. Caissier, caissière d'un cinéma, d'un supermarché* (Petit Robert).

Trésorière : Personne chargée de l'administration des finances (d'une organisation publique ou privée). *Le trésorier d'une association, d'un parti* (Petit Robert).

« Trésorière » apparaît donc comme le titre officiel idéal pour représenter cette fonction au sein de l'AEML. Il en est de même pour les titres de caissières du Barbiturick et du Plafond qui deviennent les trésorières du Barbiturick et du Plafond.

Les détails sont en **annexe 3**.

Votation :

*Acceptez-vous les modifications des statuts relatives à l'art. 5.5.1 –
Composition, soit votée à l'AG 2018, avec une meilleure version de cette
modification ?*

- Oui – 69%
- Non – 29%
- Abstention – 2%

La modification des statuts est acceptée.

c. Intégration de la Commission Estudiantine de Formation (CEF)

Nous souhaitons introduire cette commission dans les statuts, en tant que nouvel organe de l'AEML. La CEF a pour but de réunir et de pérenniser les différents projets de formation, ainsi que de permettre l'accueil de nouveaux projets proposés par les étudiantes. Les détails sont en **annexe 4**.

Remarque de l'Assemblée :

- Pourquoi crée-t-on une commission alors qu'il y a déjà la CoFo et l'Unité pédagogique ? N'est-on pas en train de travailler en parallèle ? Par exemple, l'Ecole était d'accord de corriger le dossier de Tomas Jara, mais on ne l'a jamais envoyé, parce que les choses se perdent d'un comité à l'autre. De plus, il y a le projet LAB comme futur lieu d'entraînement.
- Geraldina Mottini répond que durant la ComSkills, les étudiants ne prennent pas forcément la parole. Le but est que les étudiants se rassemblent et soient plus soudés aux ComSkills. La dynamique sera différente. On a contacté l'Unité pédagogique qui approuve notre projet. On s'est assuré que ce ne soit pas du travail à double. L'Ecole de médecine désire cette autonomisation des étudiants afin de mettre en place certains projets, qu'elle-même ne souhaite pas fondamentalement créer. La communication se perd avec les changements de comité et cette commission, dont on PV, permettra de pérenniser les projets d'années en années.

- Personne n'aura de contrôle sur l'argent utilisé pour cette commission.
- Le budget pour cette commission est de maximum 5'000.-, mais nous n'utiliseront certainement pas tout cet argent. De plus, nous avons eu un problème avec l'enveloppe budgétaire car la Faculté veut qu'on dépense notre argent, et ce projet semble être un investissement idéal car il s'intègre dans la vie estudiantine. Finalement, les comptes se portent bien cette année avec l'ouverture du Barbit, les soirées et l'ODP.

Votation :

Acceptez-vous les modifications des statuts relatives à l'art. 5 – Organes de l'AEML, telles que présentées durant l'AG du 24.10.17 ?

- Oui – 86%
- Non – 11%
- Abstention – 3%

La modification des statuts est acceptée.

22. Votation : Publication de la vidéo de présentation du comité de l'AEML 2017-18

Pour sa vidéo de présentation, le comité AEML a choisi le thème de la prison, car les nouveaux auditoires de la rue César-Roux 19 font penser à cela. Les protagonistes représentaient donc des malfrats, dont un néo-nazi.

La vidéo a plutôt eu une bonne réception dans la plupart des volées, mais il y a eu un problème dans la volée des 5^e. La professeure présente a interrompu la vidéo car elle a été bouleversée par ses images. Elle n'a pas laissé le comité se présenter et lui a demandé de quitter la salle.

La scène qui a fait le plus parler d'elle est celle concernant la reprise du film « American History X ».

Suite à cette polémique, plusieurs personnes nous ont enjoint de ne pas publier la vidéo sur internet.

D'une part, il nous a été conseillé par certaines personnes de ne pas la publier à cause d'un risque juridique. Nous avons demandé à un avocat et il semblerait qu'il n'y ait pas de problème.

D'autre part, des personnes ne veulent pas être représentées par la vidéo.

Le comité pense qu'il n'y a aucune promotion du racisme dans la vidéo et espère que le mail envoyé a pu calmer les esprits. *François Mo-Costabella montre à l'Assemblée la comparaison entre le film « American History X » et notre scène.*

Cette vidéo est conçue sur la base de gros clichés et a un but humoristique. Le comité souhaite pouvoir garder une certaine impertinence dans l'humour. De plus, beaucoup d'autres vidéos qui ont déjà été publiées ne sont pas « politiquement correctes ».

Le comité précise que la vidéo a été tournée dans une super ambiance et que beaucoup de personnes ont participé.

Nous allons donc voter la publication de cette vidéo. Si elle est publiée, elle sera accompagnée d'un disclaimer et d'un texte explicatif.

Remarques de l'Assemblée :

- Peur face aux réactions que l'on peut recevoir si on publie la vidéo ; n'a pas envie d'être assimilée à cela.
- Comprend que le comité s'est beaucoup investi. Toutefois, il y a des blagues à l'interne que beaucoup de personnes ne comprendraient pas.
Réponse : Le comité pense que le disclaimer et l'explication répondent en partie à ces problèmes.
- Dans l'ensemble on ne voit pas la portée humoristique car les protagonistes sont très sérieux dans la vidéo.
- La réaction de la professeure a catalysé beaucoup d'autres réactions.
- Peur de la polémique du bal HEC : dans notre société, il faut faire attention car les médias font ce qu'ils veulent et on n'a pas le contrôle.
- Ce comité a une particularité : il change chaque année et cette vidéo engage donc le comité suivant. De plus, l'association représente tous les étudiants.

- Une personne félicite le comité, car c'est la meilleure vidéo qu'elle, a vue depuis 5 ans, mais elle n'est pas sûre que ce soit dans l'intérêt de l'AEML de jeter encore de l'huile sur le feu. On jouit maintenant d'une aura extraordinaire, peur de la perte de contrôle et que cela se retourne contre nous à cause d'une mauvaise interprétation, alors que la vidéo est excellente.
- Devrait-on vraiment se censurer face à la peur du nazisme ? Cette vidéo est justement une bonne manière de parler du racisme, des armes. Se censurer est une mauvaise chose.
- Ne voit pas comment il serait possible de censurer car les critiques étaient plutôt sur la quantité de violence présente dans la vidéo.
- Pourrait-on après la publication organiser une conférence pour regarder la vidéo et en parler ?
- Peu de monde à l'AG : n'aurait-il pas été mieux de faire un sondage ?
- Régler « orange is the new white ».

Votation :

Désirez-vous publier la vidéo de présentation du comité AEML 2017-18 ?

- Oui – 53%
- Non – 42%
- Abstention – 5%

Votation :

Désirez-vous que la vidéo soit censurée ou non-censurée ?

- Non-censurée – 37%
- Censurée – 63%

L'Assemblée décide de publier la vidéo de présentation du comité AEML 2017-18 de manière censurée et accompagnée d'un disclaimer et d'un texte explicatif.

23. Votation : Nouveau logo de l'Association des étudiantes en médecine de Lausanne

Suite à la modification des statuts concernant la féminisation de l'association au mois de mai, il faut ajouter le « e » à « étudiantes » dans le logo. Le comité a donc eu l'idée de changer totalement le logo de l'AEML qui est le même depuis plusieurs années. Plusieurs étudiantes nous ont envoyé leurs propositions. Nous allons explorer ces différentes pistes et voir si elles plaisent à l'Assemblée et décider si cela vaut la peine de se lancer dans le projet.

Votation :

Êtes-vous d'accord sur le principe de changer le logo de l'AEML ?

- Oui – 78%
- Non – 19%
- Abstention – 3%

Votations sur les différentes idées de logos, voir **annexe 5** :

Acceptez-vous que la proposition 1 soit retenue ?

- Oui – 88%
- Non – 9%
- Abstention – 3%

Acceptez-vous que la proposition 2 soit retenue ?

- Oui – 32%
- Non – 63%
- Abstention – 5%

Acceptez-vous que la proposition 3 soit retenue ?

- Oui – 50%
- Non – 44%
- Abstention – 6%

Acceptez-vous que la proposition 4 soit retenue ?

- Oui – 18%

- Non – 82%

Acceptez-vous que la proposition 5 soit retenue ?

- Oui – 56%

- Non – 44%

Acceptez-vous que la proposition 6 soit retenue ?

- Oui – 35%

- Non – 65%

Acceptez-vous que la proposition 7 soit retenue ?

- Oui – 77%

- Non – 23%

Acceptez-vous que la proposition 8 soit retenue ?

- Oui – 38%

- Non – 62%

Acceptez-vous que la proposition 9 soit retenue ?

- Oui – 58%

- Non – 39%

- Abstention – 3%

Les propositions 1, 3, 5, 7, 9 ont été retenues.

24. Présentation des associations

Présentation de la **swimsa** :

Tout étudiant en médecine de Suisse est membre de la swimsa.

Toutes les associations des étudiant.e.s en médecine des différentes villes, comme l'AEML à Lausanne, sont membres de la swimsa.

La swimsa est partenaire de la FMH (Fédérations des médecins suisses), de l'ASMAC (Association suisse des médecins-assistant(e)s et des chef(fe)s de clinique) et de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique).

La swimsa est membre de l'IFMSA (International Federation of Medical Students' Associations), et de l'UNES (Union des Etudiant-e-s de Suisse).

La swimsa travaille dans l'intérêt des étudiantes, de leur formation, gère les projets avec leurs membres associés, organise des événements, s'occupe des échanges.

Evénements :

- Swiss Medical Students' Convention (une fois par semestre).
- Assemblée des délégué.e.s.
- Délégations internationales.

Présentation de **M.E.T.I.S** :

M.E.T.I.S est le mouvement des étudiant.e.s travaillant contre les inégalités d'accès à la santé. Il mène des programmes et projets en Suisse et à l'étranger pour se battre contre les inégalités d'accès à la santé, sensibiliser la population générale et améliorer les compétences des étudiantes dans ce domaine. En Suisse, M.E.T.I.S se concentre sur la population sourde, sur la population allophone et sur l'accompagnement des migrants mineurs. A l'étranger, il gère deux programmes : CALWHA en Tanzanie et Suerte en Equateur.

Présentation de **UAEM** :

UAEM est une association d'étudiantes internationale qui promeut l'accès aux médicaments et aux innovations médicales pour tout le monde. Etant donné que les recherches à l'université dépendent des fonds publics, UAEM assure que la recherche médicale menée dans les universités doit satisfaire les besoins de chacun. UAEM souhaite sensibiliser les étudiantes à cette problématique, faire pression afin de trouver des médicaments pour les maladies négligées et mettre des conditions pour qu'ils soient accessibles à tout le monde.

Présentation de **Doctors and Death** :

L'association étudiante Doctors and Death est née pour répondre au tabou sur la

mort en médecine, alors que les étudiantes y sont déjà beaucoup confrontées. L'association souhaite aborder le thème de la mort via des conférences, un cours à option et introduit les dissections en première année.

Présentation de **L'Hôpital des Nounours** :

Ce projet est affilié à la swimsa. Il est organisé par des étudiantes en médecine et en soins infirmiers de La Source. Le but est de diminuer les peurs des enfants vis-à-vis de l'hôpital en reproduisant le plus fidèlement possible l'environnement hospitalier et en soignant les peluches par les « nounoursologues » et les enfants. Bonne expérience à la fois pour les enfants et les étudiants.

Présentation de **EROS** :

Cette association « Education, relation et orientation sexuelle » a été créée lors d'une assemblée générale de l'IFMSA, qui donne des sessions sur la sexualité et la santé reproductive. Il n'y a encore aucun projet à ce propos à Lausanne. Les objectifs d'EROS sont : éduquer, sensibiliser la population et créer un « safe space » pour les étudiantes en médecine afin d'aborder les thèmes de la sexualité.

Présentation de **l'Action Fricker-Genet** :

Action au Cameroun, dans l'Hôpital de District, Akonolinga. Identification des besoins avant le voyage en été puis action humanitaire sur place. Projet surtout ciblé sur les plaies (les patients qui ont des ulcères ne vont pas voir le médecin). Projet encore en construction. Projet également de mener des campagnes de sensibilisation dans les villages. L'objectif est également de motiver les étudiantes à se lancer dans des projets.

Présentation de **MedSICS** :

C'est le tout nouveau bébé des étudiantes en médecine de Lausanne ! MedSICS est une association qui promeut la santé mentale des étudiants en médecine à l'Unil. Elle mène des actions de prévention dans la faculté et tente de déstigmatiser les maladies mentales. MedSICS souhaite sensibiliser les étudiantes et la faculté à

cette problématique. Elle promeut également le bien-être général des étudiants dans le curriculum médical et finalement informe la population générale de la situation vécue par les étudiantes en médecine.

Présentation de **Le Pensément** :

Cette association encourage la réflexion au sujet des cadres éthiques, politiques, économiques et sociaux dans le domaine de la santé et des soins. L'idée est la remise en question des concepts établis en organisant des événements de discussion et de partage.

25. Attribution des fonds du BDM 2017 par le Groupe de Soutien

Arnaud Lyon excuse Fabien Shaller, Président du Groupe de Soutien 2017, qui ne peut être présent ce soir. Il va donc présenter à sa place la répartition des fonds du BDM 2017 par le Groupe de Soutien.

Le Groupe de Soutien sert à redistribuer une partie de l'argent de l'AEML. Cette année le groupe a reçu peu d'argent (3'000.-) car le BDM 2017 a fait un petit chiffre d'affaires.

Depuis l'envoi du mail de l'AG, un changement d'allocation a été opéré : l'association EROS reçoit 500.- tandis que l'Hôpital des nounours reçoit 1'000.- à la place de 1'500.-.

Associations ayant reçu un soutien :

- Etudiantes :
 - Hôpital des nounours
 - Le Pensément
 - MedSics
 - EROS
- Externe :
 - Fondation Yann Verdina

Les détails de l'attribution des fonds du Groupe de Soutien 2017 se trouvent en **annexe 6**.

On remercie Philippe Deslarzes, Renzo Beccera, Guillaume Dubi, Alessandro Ishii, Arnaud Lyon, Marialena Bercher et Fabien Schaller pour leur application dans cette tâche de distribution. On remercie également Jonas Ballaman et le comité du BDM 2017.

Votation :

Acceptez-vous la proposition du Groupe de Soutien sur la répartition des fonds récoltés lors du BDM 2017, telle que proposée durant l'AG du 24.10.17 ?

- Oui – 96%
- Non – 4%

La répartition effectuée par le Groupe de Soutien est acceptée.

26. Comptes et budgets

a. AEML, Barbiturick et ODP

❖ Comptes de l'AEML 2016-2017

Ysia Wambst, Trésorière de l'AEML, présente les comptes de l'AEML 2016-17. Elle explique que les comptes de l'année passée ne sont pas clos car les comptes du BDM ne le sont pas.

Produits – charges = 28'945.45 – 26'638.35 = 2'307.1.-

L'AEML 16-17 a donc fait un bénéfice d'environ 2'300.-. Les détails des ces comptes sont en **annexe 7**.

Votation :

Acceptez-vous les comptes de l'AEML pour l'année académique 2016-

17, tels que présentés durant l'AG du 24.10.2017 ?

- Oui – 97%
- Non – 3%

❖ Budget de l'AEML 2017-2018

Ysia Wambst annonce qu'il y a 39'900 sur les comptes et que la Faculté ne comprend pas qu'il y ait autant d'argent qui stagne en plus des 28'800 qu'elle nous accorde chaque année. Nous devons dépenser notre argent si l'on veut qu'elle continue à nous financer.

C'est pourquoi la Trésorière a prévu de ne faire aucun bénéfice cette année :

Charges prévues – produits prévus = 39'212 – 39'212 = 0.-

Les détails du budget de l'AEML 2017-18 sont en **annexe 8**.

En outre, l'AEML soutient 3 nouveaux projets cette année :

- Conférence Aleida Guevara à la hauteur de 3'000.-
 - CEF à la hauteur de 5'000.-
 - SMSC à la hauteur de 4'000.-
- ⇒ Total de 12'000.-

Ces dépenses permettront à l'AEML de diminuer l'argent qu'elle a sur son compte d'exploitation (cf. **annexe 9**). De plus, il y a également 40'000.- sur le compte de dépôt si jamais il y a un problème.

Remarque : Il faut prévoir de l'argent pour le déménagement du bureau.

Votation :

Acceptez-vous la proposition de budget de l'AEML pour l'année académique 2017-18, telle que présentée durant l'AG du 24.10.2017 ?

- Oui – 92%
- Non – 8%

❖ Comptes du Barbiturick de la période du 25.04.17 au 18.10.17

Entrées – charges = 10'650.40 – 7'617.00 = 3'033.40.-

Le Barbiturick a donc fait un bénéfice net d'environ 3'000.- sur cette période.

Les détails des comptes sont en **annexe 10**.

Les comptes s'élèvent désormais à 9'111.79.-.

Votation :

Acceptez-vous les comptes du Barbiturick pour l'année académique 2016-17, tels que présentés durant l'AG du 24.10.2017 ?

- Oui – 93%
- Non – 7%

❖ Budget du Barbiturick 2017-2018

Entrées prévues – dépenses prévues = 36'800 – 27'400 = 9'400.-

Le Barbiturick a prévu de faire un bénéfice annuel de 9'400.- pour l'année académique 2017-18. Les détails du budget prévisionnel se trouvent en **annexe 11**.

Votation :

Acceptez-vous la proposition de budget du Barbiturick pour l'année académique 2017-18, telle que présentée durant l'AG du 25.10.2017 ?

- Oui – 92%
- Non – 8%

❖ Budget de l'ODP 2017-2018

Entrées prévues – sorties prévues = 41'635 – 28'131 = 13'504.-

L'ODP a prévu de faire un bénéfice de 13'504.-. Les détails de ce budget se trouvent en **annexe 12**.

Dépense exceptionnelle : achat de stéthoscopes pour les prix du rallye qui s'élève à 1'926.-.

Votation :

Acceptez-vous la proposition de budget de l'ODP pour l'année académique 2017-18, telle que présentée durant l'AG du 24.10.2017 ?

- Oui – 94%
- Abstention – 6%

La fortune de l'ODP au 18 octobre 2017 se trouve en **annexe 13**.

b. Enveloppe Budgétaire

L'AEML reçoit 27'800.- de subvention par la Faculté, que l'association est chargée de redistribuer en partie aux différentes associations des étudiantes en médecine.

- Le rallye reçoit 10'000 (dont 4'800.- pour les associations qui ont un poste).
- 10'000.- pour les événements de la vie estudiantine.
- 6'300.- pour le soutien aux associations.
- 1'500.- pour les activités sportives.

Les détails de l'enveloppe budgétaire se trouvent en **annexe 14**.

Votation :

Acceptez-vous la répartition de l'enveloppe budgétaire pour l'année académique 2017-18, telle que présentée durant l'AG du 24.10.2017 ?

- Oui – 78%
- Non – 19%
- Abstention – 4%

27. Elections

a. Responsable du Groupe de Soutien du Bal de Médecine 2018

Bruno Mayor est élu Président du Groupe de Soutien 2017-18 à 61% des voix.

b. Commission de formation

- Personne ne s'est présenté pour les répertoires BMed1.
- Personne ne s'est présenté pour les répertoires skills BMed2 et BMed3.
- Mike de Jesus est élu responsable du RESCOS BMed3 à 85%. Une personne doit encore être recrutée pour ce projet.
- Personne ne s'est présenté pour le RESCOS MMed2.
- Alban Sadiku est élu responsable des résumés skills BMed2 à 94% des voix.
- Personne ne s'est présenté pour le projet interprofessionnel.

28. Bal de médecine 2018

Date : jeudi 29 mars 2018 (congé le vendredi, juste avant les vacances).

Lieu : Palais de Beaulieu.

Annnonce du thème et vente des prélocations au début du mois de février.

Prix de la prélocation : 20.-. Payant également pour les MMed3, mais un excellent buffet est prévu en leur honneur.

29. Présentation du comité des affaires socioculturelles – Fonctions et objectifs

Sélim Forster prend la parole et annonce que cette année un comité des affaires socioculturelles a été créé. Le but est de proposer des événements plus variés et de réaliser des vidéos de qualité.

Ce comité est formé de 4 membres :

- La Responsable des affaires socioculturelles
- Deux responsables sport et culture
- Une responsable communication

Grâce au budget qui a été voté, le comité pense offrir des cadeaux aux étudiantes, par exemple des rollers pour la roller party.

30. Présentation des événements socioculturels de l'année académique 2017-18

a. WEI – Weekend d'intégration des 2ème années

- Prévisions : aucun bénéfice, aucun problème majeur et un grand succès !
- Améliorations par rapport à la première édition 2016 : organisation des jeux, planning (jeux avant la soirée), taille des équipes, organisation du ménage le lendemain matin, interdiction de l'alcool dans les chambres.

b. Apéro de Noël 2017

Le comité est entièrement recruté et le thème est choisi.

c. Autres

Les différents événements prévus et les projets potentiels du nouveau comité : Student Halloween, Grimpe au Cube, Nuit D ! blouses blanches, Strike or pass, Medchibre, Barathon, Roller Party, Dégustations, Tournoi squash, Tournoi cul-rouge, Tournoi beer-pong, Equipe course.

31. Présentation du Comité des Finalistes 2017-18

Arnaud Lyon excuse le comité des finalistes qui n'a pas pu être présent.

32. Projets du Comité AEML 2017-18

- Nouveaux projets socioculturels : ne pas se restreindre aux fêtes et élargir les possibilités grâce au nouveau comité, p.ex. événements sportifs et culturels.
- Nombreux projets de formation.
- Présence accrue sur les réseaux sociaux.

33. Propositions individuelles et divers

Alessandro Ishii s'engage devant l'Assemblée à introduire le sujet des rattrapages entre la deuxième et la troisième année à la prochaine CCE.

Arnaud remercie tout le monde d'être resté aussi longtemps !

La séance est levée à 23h58 après le défilement de 370 slides !

Arnaud Lyon
Président

Mélissa Flück
Secrétaire

Annexes

Annexe 1 – Budget de la conférence de Mme Aleida Guevara March

Entrées

CHF	De
3061.60	CHUV
3100.00	FBM
5380.00	UNIL
800.00	Services CHUV
300.00	SVM
1000.00	La Source
1000.00	Centre de Cardiologie du Valais
<u>3000.00</u>	<u>AEML</u>
17641.60	SOMME

Sorties

CHF	Service
3061.60	Interprètes
5994.00	Casques audio
100.00	Musiciens
2000.00	Captation vidéo
480.00	Son et éclairage
2000.00	Sécurité
900.00	Nettoyage
2018.20	Apéritif
212.00	Cadeau Guevara
220.00	Fleurs
655.80	Post-translation
17641.60	SOMME

Annexe 2 – Modification des statuts : Mandat de liberté d'action estivale

Art. 5.5.4 Tâches particulières

Les tâches de chacun des membres du Comité se font selon le Cahier des charges du Comité AEML.

- Mandat de liberté d'action estivale : durant la période estivale de mai à septembre et au vu de la difficulté de convoquer une assemblée durant les grandes vacances, le comité AEML bénéficie d'une liberté d'action pour des activités et projets exceptionnels. Si les opportunités en question se sont présentées suffisamment à l'avance, celles-ci doivent être annoncées à l'AG de printemps.
- Les projets doivent néanmoins être communiqués par mail aux membres de l'AEML et doivent être acceptés par l'entier des deux comités.
- Budget : l'AEML dispose d'un montant maximal de 3'000.- pour cela.

Annexe 3 – Statuts actuels, version du 1 mai 2017

Art. 5.5 Comité

Art. 5.5.1 Composition

Le Comité est composé de 13 membres :

- Présidente
- Secrétaire
- Caissière
- Responsable des Relations Facultaires (et Etudiantes)
- Responsable des Relations Publiques

5

- Responsable des Affaires Estudiantines
- Responsable des Affaires Socioculturelles
- Responsable de la Formation
- Responsable Barbiturick
- Responsable du Bal de Médecine
- Responsable Swimsa-Exchanges
- Responsable de l'Office des Polycopiés (ODP)
- Webmistress

La passation d'activité entre les Comités se fait à une date convenue bilatéralement, traditionnellement le

premier août.

Les membres du Comité sont tenus d'assurer une passation d'activité correcte à leur successeur en l'informant de manière écrite, complète et compréhensible des tâches incombant au poste, des événements qui eu lieu durant l'année de mandat écoulée, et des projets en cours.

Lors de sa première séance le Comité élit une ou deux Vice-Présidente(s) parmi ses membres, en dehors

de la Présidente.

Ses membres travaillent de manière bénévole.

Art. 5.5.2 Démissions

- En cas de démission (échec définitif,...) d'un membre du comité élu à l'AG de printemps, son

Annexe 4 – Statuts avec modification (en rouge), proposée par Ysia Wambst, Trésorière de l'AEML 2017-2018

Art. 5.5 Comité

Art. 5.5.1 Composition

Le Comité est composé de 13 membres :

- Présidente
- Secrétaire
- **Trésorière**
- Responsable des Relations Facultaires (et Etudiantes)
- Responsable des Relations Publiques
- Responsable des Affaires Etudiantines
- Responsable des Affaires Socioculturelles
- Responsable de la Formation
- Responsable Barbiturick
- Responsable du Bal de Médecine
- Responsable Swimsa-Exchanges
- Responsable de l'Office des Polycopiés (ODP)
- Webmistress

La passation d'activité entre les Comités se fait à une date convenue bilatéralement, traditionnellement le

premier août.

Les membres du Comité sont tenus d'assurer une passation d'activité correcte à leur successeur en l'informant de manière écrite, complète et compréhensible des tâches incombant au poste, des événements qui eu lieu durant l'année de mandat écoulée, et des projets en cours.

Lors de sa première séance le Comité élit une ou deux Vice-Présidente(s) parmi ses membres, en dehors

de la Présidente.

Ses membres travaillent de manière bénévole.

Art. 5.5.2 Démissions

- En cas de démission (échec définitif,...) d'un membre du comité élu à l'AG de printemps, son

Annexe 5 – Statuts actuels, version du 1 mai 2017

Art. 5 : Organes de l'AEML

Sont organes de l'AEML :

- L'Assemblée Générale des membres
- L'Assemblée des Déléguées
- Le Comité
- La Commission Consultative des Etudiantes (CCE)

Art. 5.1 Cahiers des charges et listes officielles

Les cahiers des charges et listes officielles régissent les activités gérées par l'AEML. Ils sont les suivants :

- Cahier des charges du Comité AEML
- Cahier des charges du Groupe Barbiturick et ses annexes
- Cahier des charges du Groupe Swimsa-Exchanges
- Cahier des charges des « Lausanne Medical Teaching Awards »
- Cahier des charges des dons de l'AEML
- Cahier des charges des déléguées de volée
- Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes

Ces documents peuvent être consultés en permanence sur le site de l'AEML.

Le Comité de l'AEML, à la majorité simple de ses participantes, peut ajouter des tâches ou modifier des points de ces cahiers en accord avec les buts de l'association. En cas d'égalité dans le vote, la présidente tranche. Les modifications doivent être inscrites dans le document officiel correspondant dès qu'elles entrent en vigueur et doivent figurer sur le site de l'AEML.

Tout changement doit être communiqué aux membres de l'AEML. Si un membre de l'AEML s'oppose à une modification, il transmet ses motifs à une déléguée de sa volée qui fait part de l'opposition à la CCE.

Celle-ci délibère et tranche à la majorité simple de ses participantes.

Art. 5.2 Assemblée générale (AG)

L'AG est l'organe suprême de l'association. Elle est constituée de tous les membres ayant répondu à la convocation. La présidente de l'AEML est chargée d'y mener les débats. Une décision prise à l'AG ne peut être révoquée que par une autre AG. Les votations se font à main levée ou par « zappette ». Si 1/3 des membres de l'AG le demandent, le vote peut se faire à bulletins secrets. La dernière version des statuts est annexée aux PV des AG.

Art. 5.2.1 Tâches de l'AG

L'AG approuve ou refuse toute modification des statuts de l'AEML, à la majorité des deux tiers des votantes.

Elle approuve ou refuse le budget et les comptes de l'AEML.

L'AG approuve ou refuse le budget et les budgets/comptes provisoires/bilan de l'AEML, de l'ODP et du

Barbiturick, présentés par leur responsable respective, à savoir la caissière de l'AEML, la responsable de l'ODP, et la caissière du Barbiturick.

- Un budget proposé à l'AG peut subir des modifications suite à une intervention/proposition d'une des personnes présente à l'AG, si la majorité des personnes présentes, incluant les membres du Comité de l'AEML, accepte la/ les modification(s) proposée(s).
- En cas de refus des comptes/budgets/bilans proposés, une assemblée extraordinaire doit être planifiée dans un délai de 2 à 5 semaines, au cours de laquelle les budgets/comptes/bilans seront ré-examinés. En cas de nouveau refus, une nouvelle assemblée doit être programmée selon les dispositions du présent article.
- Un budget refusé ne peut être débloqué, ce qui signifie que l'argent prévu pour les différents projets ne peut être utilisé à cet effet.

L'AG d'automne approuve ou refuse la répartition de la somme contenue dans l'enveloppe budgétaire de la FBM.

L'AG de printemps accepte ou refuse les projets que l'AEML soutient financièrement sur proposition du GS et validé par l'AD.

Elle élit les membres du Comité, les déléguées aux commissions et aux diverses instances citées dans la Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes.

Les élections se font sur le principe majoritaire (la candidate ayant le moins de voix ne peut pas se représenter au tour suivant). Une candidate est élue dès qu'elle atteint la majorité absolue des voix exprimées (i. e. la majorité absolue des voix pour et contre, sans compter les votes blancs, ni les abstentions).

Art. 5.2.2 Convocation

L'AG ordinaire siège une fois par semestre. La date, le lieu, l'heure et l'ordre du jour des AG ordinaires doivent être annoncés par le Comité au minimum 14 jours à l'avance, et dans le cas d'une AG extraordinaire au moins 5 jours à l'avance. Les membres sont convoqués par courrier électronique. Une AG extraordinaire peut être convoquée en tout temps et pour tout motif par l'Assemblée des déléguées et/ ou le Comité, ou quand un cinquième des membres le demande.

Art. 5.2.3 Séances

Les séances de l'AG sont publiques.

La majorité des membres présents à l'AG peut choisir de siéger à huis clos (alors seuls les membres de l'AEML peuvent y assister).

Art. 5.3 Assemblée des déléguées (AD)

L'AD est composée des déléguées de volée et des déléguées aux commissions et aux diverses instances citées dans la Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes, ainsi que des membres du Comité. Les activités des déléguées et des représentantes des étudiantes sont réglées par le Cahier des charges des déléguées de volée et la Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes.

Art. 5.3.1 Elections des Déléguées

L'AD est composée des trois déléguées de chaque volée (qui sont les mêmes que les déléguées CCE). Les trois déléguées de volée, et leurs 2 suppléantes sont élues par leur volée au début de chaque année

académique. La Responsable des Relations Facultaires se charge de la désignation des déléguées de la volée BMed1. La volée de MMed2 élit au semestre de printemps une présidente de volée qui siège

d'office à la CCE l'année suivante. Cette dernière est en charge de trouver une 2ème déléguée de son choix. Les déléguées de volée ne peuvent pas être cumulativement membres du Comité. Les déléguées aux commissions et aux autres instances sont élues en principe à l'AG de printemps, à l'AG d'automne en cas de vacances. Le Comité s'assure de la participation des déléguées aux diverses séances, et peut désigner des personnes pour suppléer aux absences annoncées.

Art. 5.3.2 Votes

Les décisions au sein de l'AD se prennent à la majorité simple des votantes.

Chaque déléguée dispose d'une seule voix, indépendamment du nombre de commissions dans lesquelles elle siège. Le Comité a droit à une seule voix.

Etre membre du Comité prime sur toute délégation ce qui signifie pas de voix aux AD.

En cas d'égalité, le Comité tranche.

Art. 5.3.3 Tâches de l'AD

L'AD a compétence de décision pour tous les sujets hormis ceux qui sont cités à l'art 5.2.1.

L'AD choisit, sur proposition du Groupe de soutien, les projets que l'AEML soutient financièrement, principalement grâce aux bénéfices du Bal de médecine. Ces projets doivent être en accord avec le Cahier des charges des dons de l'AEML. Les décisions d'attribution d'un soutien financier sont prises à la majorité absolue des votantes (i. e. voix pour, contres et blanches, sans compter les abstentions).

Art. 5.3.4 Tâches des déléguées

Elles assurent le transfert de l'information des membres et de toutes les instances concernées vers les organes de l'AEML (et inversement).

Les déléguées de la volée Bmed3, MMed1, MMed2 acceptent de facto de se faire potentiellement élire comme vérificatrices de comptes, conformément aux dispositions de l'article 7.

Art. 5.3.5 Convocation

L'AD siège en fonction de ses besoins.

L'AD doit être annoncée au minimum 7 jours à l'avance. Les déléguées de volées ainsi que les déléguées aux commissions sont averties par courrier électronique.

L'ordre du jour est déterminé par le Comité.

Art 5.3.6 Séances

Les séances de l'AD sont ouvertes à toutes les étudiantes en médecine inscrites à la Faculté de Lausanne.

La majorité des membres ayant droit de vote présents à l'AD peut choisir de siéger à huis clos (séance réservée alors aux seules déléguées ayant droit de vote et au Comité).

Art. 5.3.7 Candidatures

Les membres candidats à un poste exécutif (Comité,...) dans une association ou fédération (swimsa,...) et représentant l'AEML doivent présenter leur candidature à l'AD. L'AD, après examen du programme et des projets de la candidate, soutient ou rejette sa candidature. Les déléguées à la FAE sont élues par vote électronique à l'AG.

Art.5.4 Commission Consultative des Etudiantes (CCE)

La Commission Consultative des Etudiantes (CCE) est une commission permanente de l'Ecole de Médecine de la FBM, ses statuts sont inclus dans ceux de la FBM et peuvent être consultés en tout temps sur le site de l'AEML. Elle peut prononcer son avis sur un projet de l'AEML ou de la FBM. Cet avis est considéré comme représentatif de l'avis des étudiantes en médecine. Les trois déléguées de chaque volée ou leurs suppléantes siègent à la CCE.

Art. 5.5 Comité

Art. 5.5.1 Composition

Le Comité est composé de 13 membres :

- Présidente
- Secrétaire
- Caissière
- Responsable des Relations Facultaires (et Etudiantes)
- Responsable des Relations Publiques
- Responsable des Affaires Etudiantes
- Responsable des Affaires Socioculturelles
- Responsable de la Formation
- Responsable Barbiturick
- Responsable du Bal de Médecine
- Responsable Swimsa-Exchanges
- Responsable de l'Office des Polycopiés (ODP)
- Webmistress

La passation d'activité entre les Comités se fait à une date convenue bilatéralement, traditionnellement le premier août.

Les membres du Comité sont tenus d'assurer une passation d'activité correcte à leur successeur en l'informant de manière écrite, complète et compréhensible des tâches incombant au poste, des événements qui eu lieu durant l'année de mandat écoulée, et des projets en cours.

Lors de sa première séance le Comité élit une ou deux Vice-Présidente(s) parmi ses membres, en dehors de la Présidente.

Ses membres travaillent de manière bénévole.

Art. 5.5.2 Démissions

- En cas de démission (échec définitif,...) d'un membre du comité élu à l'AG de printemps, son remplacement se fait selon la règle des « viennent ensuite ». La liste des « viennent ensuite » est établie d'après le PV de l'AG de printemps dans l'ordre décroissant des voix obtenues lors de l'élection. Cependant les « viennent ensuite » doivent être acceptées par l'AG de printemps comme remplaçantes potentielles.
- Toute candidate appelée selon cette règle peut refuser son poste.
- En cas d'application de la règle des « viennent ensuite », il incombe à la Présidente élue de contacter

la/les candidate(s) rappelée(s). En cas de démission de la Présidente, c'est la Présidente du Comité précédent qui fera le nécessaire.

- Si personne ne peut prendre le poste (refus ou pas des « viennent ensuite »), le membre du Comité précédent doit, dans la mesure du possible, assumer son poste jusqu'à l'AG d'automne à laquelle le poste sera remis au concours lors d'une élection.

Art. 5.5.4 Tâches particulières

Les tâches de chacun des membres du Comité se font selon le Cahier des charges du Comité AEML

Annexe 6 – Statuts avec modifications (en rouge)

Art. 5 : Organes de l'AEML

Sont organes de l'AEML :

- L'Assemblée Générale des membres
- L'Assemblée des Déléguées
- Le Comité
- La Commission Consultative des Etudiantes (CCE)
- La Commission Estudiantine de Formation (CEF)

Art. 5.1 Cahiers des charges et listes officielles

Les cahiers des charges et listes officielles régissent les activités gérées par l'AEML. Ils sont les suivants :

- Cahier des charges du Comité AEML
- Cahier des charges du Groupe Barbiturick et ses annexes
- Cahier des charges du Groupe Swimsa-Exchanges
- Cahier des charges des « Lausanne Medical Teaching Awards »
- Cahier des charges des dons de l'AEML
- Cahier des charges de la Commission Estudiantine de Formation (CEF)
- Cahier des charges des déléguées de volée
- Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes

Ces documents peuvent être consultés en permanence sur le site de l'AEML. Le Comité de l'AEML, à la majorité simple de ses participantes, peut ajouter des tâches ou modifier des points de ces cahiers en accord avec les buts de l'association. En cas d'égalité dans le vote, la présidente

tranche. Les modifications doivent être inscrites dans le document officiel correspondant dès qu'elles

entrent en vigueur et doivent figurer sur le site de l'AEML.

Tout changement doit être communiqué aux membres de l'AEML. Si un membre de l'AEML s'oppose à une modification, il transmet ses motifs à une déléguée de sa volée qui fait part de l'opposition à la

CCE. Celle-ci délibère et tranche à la majorité simple de ses participantes.

Art. 5.2 Assemblée générale (AG)

L'AG est l'organe suprême de l'association. Elle est constituée de tous les membres ayant répondu à la

convocation. La présidente de l'AEML est chargée d'y mener les débats. Une décision prise à l'AG ne peut être révoquée que par une autre AG. Les votations se font à main levée ou par « zappette ». Si 1/3 des membres de l'AG le demandent, le vote peut se faire à bulletins secrets. La dernière version des statuts est annexée aux PV des AG.

Art. 5.2.1 Tâches de l'AG

L'AG approuve ou refuse toute modification des statuts de l'AEML, à la majorité des deux tiers des votantes.

Elle approuve ou refuse le budget et les comptes de l'AEML.

L'AG approuve ou refuse le budget et les budgets/comptes provisoires/bilan de l'AEML, de l'ODP et du Barbiturick, présentés par leur responsable respective, à savoir la caissière de l'AEML, la responsable de l'ODP, et la caissière du Barbiturick.

- Un budget proposé à l'AG peut subir des modifications suite à une intervention/proposition d'une des personnes présente à l'AG, si la majorité des personnes présentes, incluant les membres du Comité de l'AEML, accepte la/ les modification(s) proposée(s).
- En cas de refus des comptes/budgets/bilans proposés, une assemblée extraordinaire doit être planifiée dans un délai de 2 à 5 semaines, au cours de laquelle les budgets/comptes/bilans seront ré-examinés. En cas de nouveau refus, une nouvelle assemblée doit être programmée selon les dispositions du présent article.
- Un budget refusé ne peut être débloqué, ce qui signifie que l'argent prévu pour les différents projets ne peut être utilisé à cet effet.

L'AG d'automne approuve ou refuse la répartition de la somme contenue dans l'enveloppe budgétaire de la FBM.

L'AG de printemps accepte ou refuse les projets que l'AEML soutient financièrement sur proposition du GS et validé par l'AD.

Elle élit les membres du Comité, les déléguées aux commissions et aux diverses instances citées dans la liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes.

Les élections se font sur le principe majoritaire (la candidate ayant le moins de voix ne peut pas se représenter au tour suivant). Une candidate est élue dès qu'elle atteint la majorité absolue des voix exprimées (i. e. la majorité absolue des voix pour et contre, sans compter les votes blancs, ni les abstentions).

Art. 5.2.2 Convocation

L'AG ordinaire siège une fois par semestre. La date, le lieu, l'heure et l'ordre du jour des AG ordinaires

doivent être annoncés par le Comité au minimum 14 jours à l'avance, et dans le cas d'une AG extraordinaire au moins 5 jours à l'avance. Les membres sont convoqués par courrier électronique. Une AG

extraordinaire peut être convoquée en tout temps et pour tout motif par l'Assemblée des déléguées et/ ou le comité, ou quand un cinquième des membres le demande.

Art. 5.2.3 Séances

Les séances de l'AG sont publiques.

La majorité des membres présents à l'AG peut choisir de siéger à huis clos (alors seuls les membres de l'AEML peuvent y assister).

Art. 5.3 Assemblée des déléguées (AD)

L'AD est composée des déléguées de volée et des déléguées aux commissions et aux diverses instances citées dans la Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes, ainsi que des membres du comité. Les activités des déléguées et des représentantes des étudiantes sont réglées par le Cahier des charges des déléguées de volée et la Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes.

Art. 5.3.1 Elections des Déléguées

L'AD est composée des trois déléguées de chaque volée (qui sont les mêmes que les déléguées CCE). Les trois déléguées de volée, et leurs 2 suppléantes sont élues par leur volée au début de chaque année

académique. La Responsable des Relations Facultaires se charge de la désignation des déléguées de la volée BMed1. La volée de MMed2 élit au semestre de printemps une présidente de volée qui siège

d'office à la CCE l'année suivante. Cette dernière est en charge de trouver une 2ème déléguée de son

choix. Les déléguées de volée ne peuvent pas être cumulativement membres du Comité. Les déléguées

aux commissions et aux autres instances sont élues en principe à l'AG de printemps, à l'AG d'automne en

cas de vacances. Le Comité s'assure de la participation des déléguées aux diverses séances, et peut désigner

des personnes pour suppléer aux absences annoncées.

Art. 5.3.2 Votes

Les décisions au sein de l'AD se prennent à la majorité simple des votantes.

Chaque déléguée dispose d'une seule voix, indépendamment du nombre de commissions dans lesquelles elle siège. Le Comité a droit à une seule voix.

Etre membre du Comité prime sur toute délégation ce qui signifie pas de voix aux AD.

En cas d'égalité, le Comité tranche.

Art. 5.3.3 Tâches de l'AD

L'AD a compétence de décision pour tous les sujets hormis ceux qui sont cités à l'art 5.2.1.

L'AD choisit, sur proposition du Groupe de soutien, les projets que l'AEML soutient financièrement, principalement grâce aux bénéfices du Bal de médecine. Ces projets doivent être en accord avec le Cahier des charges des dons de l'AEML. Les décisions d'attribution d'un soutien financier sont prises à la majorité absolue des votantes (i. e. voix pour, contres et blanches, sans compter les abstentions).

Art. 5.3.4 Tâches des déléguées

Elles assurent le transfert de l'information des membres et de toutes les instances concernées vers les organes de l'AEML (et inversement).

Les déléguées de la volée Bmed3, MMed1, MMed2 acceptent de facto de se faire potentiellement élire comme vérificatrices de comptes, conformément aux dispositions de l'article 7.

Art. 5.3.5 Convocation

L'AD siège en fonction de ses besoins.

L'AD doit être annoncée au minimum 7 jours à l'avance. Les déléguées de volées ainsi que les déléguées aux commissions sont averties par courrier électronique.

L'ordre du jour est déterminé par le Comité.

Art 5.3.6 Séances

Les séances de l'AD sont ouvertes à toutes les étudiantes en médecine inscrites à la Faculté de Lausanne.

La majorité des membres ayant droit de vote présents à l'AD peut choisir de siéger à huis clos (séance réservée alors aux seules déléguées ayant droit de vote et au Comité).

Art. 5.3.7 Candidatures

Les membres candidats à un poste exécutif (Comité,...) dans une association ou fédération (swimsa,...) et représentant l'AEML doivent présenter leur candidature à l'AD. L'AD, après examen du programme et des projets de la candidate, soutient ou rejette sa candidature. Les déléguées à la FAE sont élues par vote électronique à l'AG.

Art.5.4 Commission Consultative des Etudiantes (CCE)

La Commission Consultative des Etudiantes (CCE) est une commission permanente de l'Ecole de

Médecine de la FBM, ses statuts sont inclus dans ceux de la FBM et peuvent être consultés en tout temps sur le site de l'AEML. Elle peut prononcer son avis sur un projet de l'AEML ou de la FBM. Cet avis est

considéré comme représentatif de l'avis des étudiantes en médecine. Les trois déléguées de chaque volée ou leurs suppléantes siègent à la CCE.

Art.5.5 Commission Estudiantine de Formation (CEF)

La CEF est un organe de l'AEML qui a pour but de réunir les différents projets de formation, de pérenniser ceux-ci, ainsi que de permettre l'accueil de nouveaux projets proposés par les étudiantes. La commission est présidée par la responsable de la formation de l'AEML et les déléguées de la Commission Skills (ComSkills) y siègent d'office. Ses objectifs et modalités de fonctionnement sont régis par le cahier des charges de la CEF, consultable en tout temps sur le site de l'AEML. La CEF dispose d'un budget annuel présenté à l'AG et validé par celle-ci.

Art. 5.6 Comité

Art. 5.6.1 Composition

Le Comité est composé de 13 membres :

- Présidente
- Secrétaire
- Caissière
- Responsable des Relations Facultaires (et Etudiantes)
- Responsable des Relations Publiques
- Responsable des Affaires Estudiantines
- Responsable des Affaires Socioculturelles
- Responsable de la Formation
- Responsable Barbiturick
- Responsable du Bal de Médecine
- Responsable Swimsa-Exchanges
- Responsable de l'Office des Polycopiés (ODP)
- Webmistress

La passation d'activité entre les Comités se fait à une date convenue bilatéralement, traditionnellement le premier août.

Les membres du Comité sont tenus d'assurer une passation d'activité correcte à leur successeur en l'informant de manière écrite, complète et compréhensible des tâches incombant au poste, des événements qui eu lieu durant l'année de mandat écoulée, et des projets en cours.

Lors de sa première séance le Comité élit une ou deux Vice-Présidente(s) parmi ses membres, en dehors de la Présidente.

Ses membres travaillent de manière bénévole.

Art. 5.6.2 Démissions

- En cas de démission (échec définitif,...) d'un membre du comité élu à l'AG de printemps, son remplacement se fait selon la règle des « viennent ensuite ». La liste des « viennent ensuite » est établie d'après le PV de l'AG de printemps dans l'ordre décroissant des voix obtenues lors de l'élection. Cependant les « viennent ensuite » doivent être acceptées par l'AG de printemps comme remplaçantes potentielles.
- Toute candidate appelée selon cette règle peut refuser son poste.
- En cas d'application de la règle des « viennent ensuite », il incombe à la Présidente élue de contacter la/les candidate(s) rappelée(s). En cas de démission de la Présidente, c'est la Présidente du Comité précédent qui fera le nécessaire.

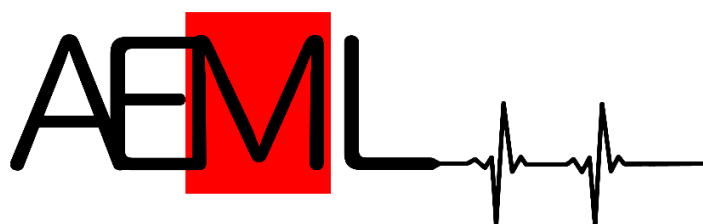
- Si personne ne peut prendre le poste (refus ou pas des « viennent ensuite »), le membre du Comité précédent doit, dans la mesure du possible, assumer son poste jusqu'à l'AG d'automne à laquelle le poste sera remis au concours lors d'une élection.

Art. 5.6.4 Tâches particulières

Les tâches de chacun des membres du Comité se font selon le Cahier des charges du Comité AEML

Annexe 7 – Logos AEML proposés par des étudiantes

Proposition 1



Association des Etudiantes en Médecine de Lausanne

Proposition 2



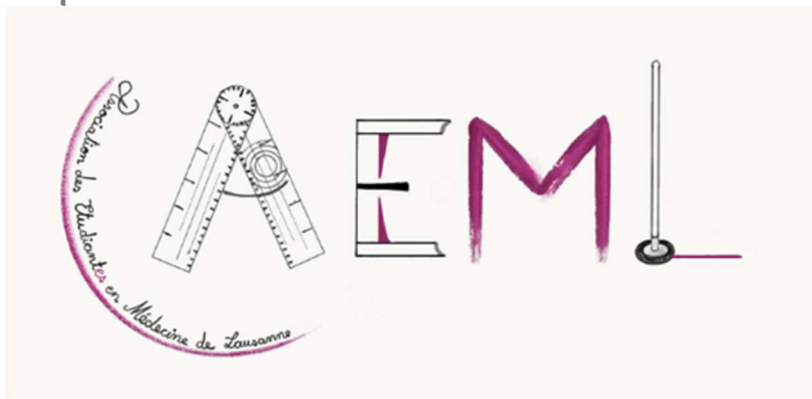
Proposition 3



Proposition 4



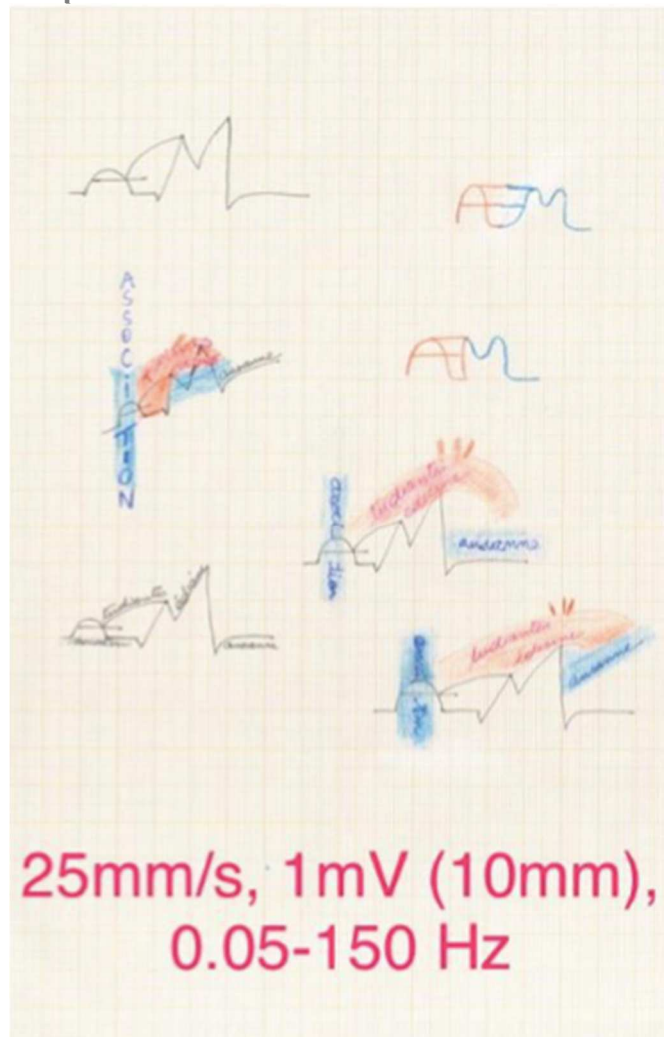
Proposition 5



Proposition 6



Proposition 7



Proposition 8



Proposition 9



Annexe 8 – Rapport du Groupe de Soutien 2017

Recapitulatif général :

NOM	Zone d'action	Direction	Budget	Projet précis	Somme s demand ées	Sommes Attribués	Motivation
ARFEC	Locale (Romandie)	Externe	Inconnu	Oui Camps pour 3 enfants	1500.-	/	Le don n'aurait qu'un faible impact sur l'association
Hôpital des nounours	Local (Lausanne)	étudiant	5'540	Oui	2000.-	1000.-	Local +petit budget +étudiant +projet fiable et apprécié
Le Pensément	Local	étudiant	8'200	Oui (conférence)	2000.-	500	Projet ambitieux néanmoins assez avancé dans son organisation.
Les Eg4litaires	Maroc	Externe	15'000	Oui (course)	400.- /1500.-	/	Projet personnel qui s'inscrit dans une grande organisation, participation financière destiné au projet personnel (inscription course et pas directement à une action humanitaire ou caritative.
MedSICS	Local (EBM)	étudiant	inconnu	Oui	500.-	500.-	Local+ étudiant+ petit budget. Association naissante qui a besoin de fond. Ils ont déjà entrepris différent projet notamment en association avec le barbiturique.
RespiRun	Local Vaud	Externe Gymnasiennes	~7000.-	Oui (course Run)	500	/	Demande de dons retirée
Samas'Kids	Local (Romandie)	Externe	50'000	Pas précis	2000.-	/	Don n'a qu'un faible impact et il n'y a pas de projet directement lié au don
Fdt Yann Verdina	Kenya	Externe	50'000	Oui (maison)	2000.-	500	Seul demande par une association pour l'étranger et utilisation fiable dans leur projet
Action Fricker-Genet	Cameroun	étudiant	Inconnu	Oui (mission d'exploration)	1500.-	/	Projet ambitieux qui semble pour l'instant peu avancé, cependant volonté d'inclure à terme l'étudiant suisse. Budget inconnu. Investissement probable du don dans les frais de voyage. Peu d'information
EROS	Local	étudiant	Inconnu	Oui (conférence & autres)	500.-	500.-	Projet réaliste mais peu avancé pour l'instant, grande ambition générale de l'association. Cible un problème d'actualité qui touche le système d'éducation. Fait participé les étudiants
TOTAL :					12'000	3000	

Annexe 9 – Comptes AEML 2016-17

Produits	Libellé	Prévu	Réalité	Différence
	Bal de rentrée	4000	4000	0
	Draw on Me	5480.49	5480.49	0
	Bal de Noël	2500	1680	820
	Nuit des blouses blanches	4000	7461.41	-3461.41
	Subvention FAE	3500	3508.72	-8.72
	Spring Break (soirée avril)	3000	3425	-425
	Autres	200		200
	Bal de Médecine	12000	3389,83	8610,17
		34680.49	28945,45	5735,04

Charges	Libellé	Prévu	Réalité	Différence
	Dons de volée	5000	3250	1750
	Courier, tél., fax...	800	209.05	590.95
	LMTA	2000	-	2000
	Réunions (AD, AG, CCE)	1300	984.15	315.85
	Sortie AEML	1300	1204.2	95.8
	Couverture risque et assurance	600	877.7	- 277.7
	Groupe de soutien	13000	14000	- 1000
	Soutien Plafond	2500	2500	0
	Divers	1000	732.15	267.85
	Afterworks	1000	-	-
	Sponsor du BDM	2000	2000	0
	Planète Santé Live	2000	313.25	1686.75
	Soirée fin d'année	2000	-	-
	Cotisation SWIMSA	1500	1300	200
		36000	26638.35	9361.65

Annexe 10 – Budget de l'AEML 2017-18

PRODUITS	
Bal de la Rentrée	3310.-
Draw On Me	4600.-
Nuit des Blouses Blanches	7700.-
Bal de Noël	2800.-
Bal de Médecine	5000.-
Soirée de printemps	3500.-
Événements socio-culturels divers	1000.-
WEI	4202.-
TOTAL	32112

CHARGES	
Courrier, téléphone, faxe, site internet	350.-
Couverture de risques et assurances	660.-
Réunions (AD, AG, CCE)	AD : 2x100.- = 200.- AG : 2x200.- = 400.- → 1300.- CCE : 7x100.- = 700.-
Dons de volées	BMed1 : 750.- BMed2 : 500.- BMed3 : 750.- → 5000.- MMed1 : 500.- MMed2 : 500.- MMed3 : 2000.-
LMTA	2000.-
Planète Santé live (octobre 2018)	500.-
Soutien du Plafond	2000.-
Sponsor du BDM	3000.-
Groupe de soutien	10000.-
Sortie de l'AEML	1300.-
Soutien étudiants événements internationaux	800.-
WEI	4202.-
Divers	1000.-
TOTAL	32112

Annexe 11 – Soutien de 3 nouveaux projets par l'AEML et état du compte à la rentrée 2017 et l'état prévu du compte à la rentrée 2018

- ▶ Rentrée 2017 : 39500.-
- ▶ Rentrée 2018 : 27500.-
- ▶ 39500 - 27500 = 12000.-

NOUVEAUX PROJETS	
Conférence d'Aleida Guevara (18 septembre 2017)	3000.-
CEF (Commission Estudiantine de Formation)	5000.-
SMSC (avril 2018)	4000.-
TOTAL	12000.-

Annexe – Comptabilité et état des comptes du Barbiturique du 25.04.17 au 18.10.17

Charges	Montant
Boissons et nourriture + Frais à rembourser	6'211.70 +23.75
Matériel	548.20
Décos + Frais à rembourser	113.96 +92.05
Divers	225.34
Frais bancaires	2.00
Soirée ASSIDE à rembourser	400.00
TOTAL	7'617.00

Entrées	Montant
Soirées	10'573.60
Rallye tirelire	47.30
Midi Barbit tirelire	29.50
TOTAL	10'650.40

Avoirs disponibles au 25.04.17 : **6'078.39**

Avoirs disponibles au 18.10.2017 :

- Poste 8'047.59
- Fond de caisse 1'580.00
- Frais à rembourser -515.80
- **TOTAL 9'111.79**

Bénéfice net sur période : +3'033.40

Annexe 12 – Budget du Barbiturick 2017-18

Dépenses	Montant
Stock (par soirée)	1'300.00
Déco (par soirée)	100.00
Midi Barbit (par midi)	50.00
T-shirt comité	300.00
Table pour la tireuse	200.00
Adaptations pour la sécurité	1'000.00
Divers imprévus	2'000.00
Total pour 16 soirées + 30 midi Barbit	27'400.00

Entrées	Montant
Chiffre d'affaire (par soirée)	2'300.00
Total pour 16 soirées	36'800.00

Bénéfice net prévu: +9'400.00

Annexe 13 – Budget de l'ODP 2017-18

Matériel	Estimation de la vente (unitaire)	Prix de vente (CHF)	Sous-total (CHF)	Stock	Dépense (unitaire)	Dépense (CHF)
3M Littmann III S.E Stéthoscope	180	80	14400	10	170	13600
3M Littmann Classic II S.E. Stéthoscope	10	70	700	10		
Marteau réflexe (métal)	119	15	1785	119	119	1765
Marteau réflexe (plastique)	150	10	1500	150	150	1458
Goniomètre	100	2	200	46	54	108
Stylo dermatographe	18	5	90	18		
Réglette ECG	5	2	10	64		
Le Petit Rouvé	5	20	100	47		
Livre Doctors & Death	5	10	50	10		
1^{ère} année						
Cartes de chimie organique	400	9	3600	194	500	4400
Cartes d'anatomie	500	15	7500	304	196	2940
2^{ème} année						
Matériel de dissection	250	14	3500	0	250	3240
Poster métabolisme	60	5	300	26	34	170
3^{ème} année						
Pharmacologie	45	10	450	45		
Livre ECG (Reprographie)	20	17	340	0	20	300
Livre ECG + CD	22	50	1100	22		
Livre de soins pédiatriques	10	10	100	70		
4^{ème} année						
Do It dermatologie	20	15	300	10	10	150
Gynécologie	20	20	400	28		
Obstétrique	20	20	400	55		
Néonatalogie/Endocrinologie	20	15	400	82		
QCM final Pédiatrie/Gynécologie/Obstétrique	40	15	600	132		
QCM final ORL/Dermatologie/Ophthalmologie	40	15	600	132		
QCM final MSP	40	18	720	131		
QCM final Médecine interne/ Pharmacologie	40	15	600	120		
QCM final Chirurgie	40	15	600	81		
VadeMecum de pédiatrie	10	65	650	13		
Compas	20	32	640	85		
TOTAL			41635			28131

Annexe 14 – Fortune de l'ODP au 18 octobre 2017

	Montant
Etat actuel du compte	23365.77.-
Etat actuel de la caisse	820.-
Etat du compte à la passation	18040.-
Etat de la caisse à la passation	4383.-
Etat actuel de l'inventaire	27394.-

Annexe 15 – Répartition de la subvention annuelle de la FBM

REPARTITION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE LA FBM			
RALLYE	Postes associatifs	4800	
	Postes non-associatifs qui reversent aux associations	3600	
	Remboursement des frais de chaque poste	1600	10000
EVENEMENTS DE LA VIE ESTUDIANTE	LMTA	1500	
	Bal des Finalistes	500	
	Plafond	2000	
	Apéro de Noël	3000	
	Bal de médecine	3000	10000
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS	METIS	2350	
	UAEM	100	
	Marrow	700	
	Doctors & Death	100	
	Teddy Bear Hospital	550	
	Medstache	500	
	Le Pensément	450	
	EROS	500	
	AFG	600	
	MedSICS	450	6300
SPORT	20km de Lausanne		1500
TOTAL			27800
TOTAL REVERSÉ AUX ASSOCIATIONS			
METIS	3400		
UAEM	1150		
Marrow	1750		
Doctors & Death	1600		
Teddy Bear Hospital	1150		
Medstache	1550		
Le Pensément	1500		
EROS	500		
AFG	600		
MEDSICS	1500		